

[Text]

Mr. McCulloch: Semtex would fit into the current definition of an explosive. It is intended to be used as such.

Senator Austin: So it is part of the current definition?

Mr. McCulloch: It is part of the current definition, and would continue to be such.

Senator Austin: You referred to one acid as an example. Are there other examples that could not have been added under the current regulations that require statutory change?

Mr. McCulloch: Yes. Things such as nitrocellulose, which is used in the paint and lacquer industry, possess certain dangerous properties which may require some regulating from the point of view of security of storage and that type of thing. Nitrocellulose can be used to manufacture propellant powders which are used in the ammunition industry, or it can be used in the paint and lacquer industry. If it is stored for the purposes of making ammunition and propellant powder, it falls under the definition of explosive.

Senator Austin: You then go back to intention?

Mr. McCulloch: Intent of use, yes.

Senator Austin: Therefore you cannot get away from the definition of intention?

Mr. McCulloch: That is correct. The current definition traps everything by intent. If it is intended to be used in an explosive, it is drawn into the definition. This new method of defining an explosive will enable us to pull things in that should be controlled, in terms of public safety, from the point of view of storage and possession, that type of thing.

Senator Austin: Although there is no intent that you could show to use it as an explosive?

Mr. McCulloch: That is right.

Senator Austin: It would be used for other purposes?

Mr. McCulloch: It would be used for other purposes.

Senator Austin: Has the proposed bill been discussed with industry, with the constituency of users?

Mr. McCulloch: We discussed the scope and content of Bill C-107 with the Canadian Explosives Distributors Association and received their endorsement on it. They are very much in favour of the entire scope of the bill.

Senator Austin: What about the Canadian Manufacturers Association, the Canadian Mining Association, the Canadian Oil and Gas Association? These are other users of explosives.

[Traduction]

M. McCulloch: Le semtex répond à la définition actuelle d'un explosif. Il est prévu pour être utilisé comme tel.

Le sénateur Austin: Il est donc englobé dans la définition actuelle?

M. McCulloch: Il est englobé dans la définition actuelle et il va continuer à l'être.

Le sénateur Austin: Vous avez donné l'exemple d'un acide. Y a-t-il d'autres exemples de produits qu'il n'était pas possible d'englober compte tenu de la réglementation actuelle et qui obligent à apporter des changements à la loi?

M. McCulloch: Oui. La nitrocellulose, par exemple, qui est utilisée par l'industrie des peintures et des laques, possède certaines propriétés dangereuses qui peuvent nous amener à réglementer certaines choses comme la sécurité de l'entreposage ou autre. La nitrocellulose peut être utilisée dans l'industrie des munitions et servir à la fabrication de poudre, ou elle peut aussi être utilisée dans l'industrie des peintures et des laques. Lorsqu'elle est entreposée dans le but de fabriquer des munitions et des poudres utilisées pour la propulsion, elle relève de la définition d'un explosif.

Le sénateur Austin: Vous en revenez donc à l'intention?

M. McCulloch: L'intention quant à l'utilisation, oui.

Le sénateur Austin: Vous ne pouvez donc pas vous départir de l'intention dans la définition?

M. McCulloch: C'est exact. La définition actuelle regroupe tout en fonction de l'intention. Si l'intention est d'utiliser un produit comme explosif, il est englobé dans la définition. Cette nouvelle façon de définir les explosifs va nous permettre d'englober des choses sur lesquelles il convient d'exercer un contrôle du point de vue de la sécurité du public, en ce qui a trait à l'entreposage et à la possession, et cetera.

Le sénateur Austin: Même si l'on ne peut pas démontrer qu'il y a une intention de s'en servir comme explosif?

M. McCulloch: C'est exact.

Le sénateur Austin: On pourrait s'en servir à d'autres fins?

M. McCulloch: On pourrait s'en servir à d'autres fins.

Le sénateur Austin: Est-ce que l'on a discuté du projet de loi avec l'industrie, avec la communauté des utilisateurs?

M. McCulloch: Nous avons discuté du champ d'application et du contenu du projet de loi C-107 avec l'Association canadienne des distributeurs d'explosifs, qui s'est montrée très favorable. Elle est tout à fait d'accord avec l'ensemble du projet de loi.

Le sénateur Austin: Et l'Association canadienne des manufacturiers, l'Association canadienne des mines et les Associations canadiennes du pétrole et du gaz? Elles aussi se